



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Greffes des traductions et interprétations

Le pouvoir judiciaire de la République et canton de Genève recherche

des interprètes judiciaires (d'audience) à l'heure et à la demande notamment en :

albanais, allemand, amharique, anglais, arabe, arménien, bengali, berbère, bosnien, bulgare, cantonais, chinois, cingalais, créoles, croate, coréen, danois, dioula, espagnol, estonien, ewondo, farsi, finnois, flamand, géorgien, grec, hébreu, hindi, hongrois, igbo, indonésien, italien, kwa, kinyarwanda, letton, lingala, lituanien, macédonien, malais, mandarin, mandingue, mongol, monténégrin, mina, néerlandais, norvégien, oromo, pachtou, peul, polonais, portugais, romani, roumain, russe, serbe, somali, slovaque, slovène, suédois, suisse-allemand, swahili, tagalog, tamoul, tchadien, tchèque, thaï, tibétain, tigrinya, turc, twi, ukrainien, urdu, et vietnamien.

Profil requis :

De préférence titre universitaire niveau master en interprétation, traduction, lettres ou droit.

Très bonne maîtrise du français et de l'autre langue (niveau C2).

Connaissance du système judiciaire genevois.

Les dossiers de candidature (lettre de motivation, *curriculum vitae*, copie des diplômes - le cas échéant avec reconnaissance suisse -, copie des certificats de travail et photo récente), avec une copie d'une pièce d'identité sont à adresser par courriel à : gti@justice.ge.ch

En cas de questions, veuillez contacter le Greffe des traductions et interprétations au 022 327.62.45.